Chambre des députés

Séance du jeudi 12 janvier

Séance à 2 heures.

Présidence de M. Paul Sourgeonie, président d'âge.

Après lecture, par le président, de lettres de MM. Rouliez, Pelletan et Pinède déclarant qu'ils ne sont pas candidats aux fonctions de secrétaires de la Chambre, on procède au 1er tour de scrutin pour la nomination de ces secrétaires.

Le scrutin fermé à 4 heures.

Le dépouillé donne, deux fois, seulement, MM. Benazet par 322 voix et Bodinier par 319.

Il y a donc lieu à un nouveau scrutin pour les 4 secrétaires restant à nommer.

La proclamation du résultat n'a lieu qu'à 8 h. 10.

Cette fois sont élus MM. Bénétrix, par 326 voix, Cornet, 327 (ironie), 286 et Roger Saint, 286.

Le bureau définitif étant dès lors constitué, il ne reste plus qu'à procéder à son installation.

A ce moment, l'amiral Bienaimé, qui entre dans la salle des séances, est accueilli par de chaleureux applaudissements au centre et à gauche. Il va prendre place auprès du colonel Monod.

Le président d'âge remercie la Chambre d'avoir facilité sa tâche, et invite M. Doumer à monter au fauteuil présidentiel.

M. Chauvière. — C'est le président des Danses.

M. Doumer au fauteuil

L'apparition de M. Doumer au fauteuil est le signal de manifestations bruyantes dans tous les sens : pendant que la droite, le centre et une partie de la gauche applaudissent, l'extrême-gauche le conspue violemment.

— Vive Doumer (de la droite).

— Gardez-le à droite (Rires).

Une voix à droite. Cela vaut bien quelque chose (Rires). Silence sur Vaillant. Longue agitation.

M. Doumer commence, avec sa sérénité habituelle, communiquer son discours, lecture à maintes reprises interrompue par les cris des deux extrêmes.

Enfin lire l'île de la tranquillité et enfin voici [illegible]

M. Vaillant. — Donnez-leur donc un morceau de sucre pour qu'ils ne taisent. (Appl. et rires.)

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

UNE MANŒUVRE

Les officiers du ministère de l'Intérieur répandent le bruit dans les couloirs que M. Combes désigne un démission même s'il obtient une majorité, et cette majorité ne dépasse pas une vingtaine de voix.

En réalité, ce n'est là qu'une manœuvre grossière destinée à intimider un certain nombre de membres de la droite.

Ceux-ci ne se laisseront pas refuser une partie des leurs suffrages au ministère, parce qu'on leur prouve que le renversé sera le leurs.

M. CHAUMIÉ BLAMÉ

M. Chaumié vient d'être blâmé par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

Les critiques des Cahiers déclarant des instituteurs qui viennent d'obtenir de siéger ne pouvaient mieux pour les calmer M. Thalamas.

On lui reproche surtout, dans les milieux [illegible], de n'avoir pas donné satisfaction à tous les [illegible] dans la distribution des palmes.

IMPRESSIONS DE COULOIRS

L'agitation continue dans les couloirs. Au fur et à mesure qu'on semble approcher de la [illegible] le [illegible] [illegible].

A l'exception d'une centaine d'irréductibles, la plupart des députés considèrent la crise ministérielle comme suffisamment ouverte.

Pour le moment, [illegible] M. Combes [illegible] avant les noms de MM. Dumont et Dupuy, [illegible] Cabinet Sarrien.

RÉCTIFICATION

C'est par erreur que nous avons indiqué M. Chevrier, élu à Saône-et-Loire, comme [illegible].

M. Chevrier appartient au groupe progressiste et vote très régulièrement avec l'opposition.

SÉNAT

Séance du jeudi 12 janvier

La séance est présidée par M. Fayard, doyen d'âge.

On procède à l'élection du président.

Le dépouillé dure une heure.

M. Fallières est élu par 196 voix.

On procède ensuite pour la nomination des vice-présidents et des huit secrétaires.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA SITUATION POLITIQUE

Les groupes de gauche du Sénat se sont réunis, mercredi, pour arrêter la liste des candidats aux différents sièges du bureau. M. Fallières n'aura pas de concurrent ; MM. Peytral et Barbey seront remplacés comme vice-présidents par MM. Leydet et Eugène Guérin. Il y aura pas de changement en ce qui concerne les questeurs et les secrétaires.

Dans des réunions, et jusque dans les couloirs, on s'est entretenu de la situation politique. Les ministérielles eux-mêmes ne cachaient pas qu'elle était grave. Les jours du Cabinet sont comptés. Déjà on parlait de plusieurs combinaisons ministérielles. Les uns mettaient en avant les noms de M. Rouvier et de M. Poincaré.

Ce dernier était très entouré dans la salle des conférences.

INCIDENT VALLÉ-CLEMENCEAU

Un curieux incident s'est produit cette après-midi au Sénat :

M. Vallé, garde des sceaux, traversait un couloir quand M. Clemenceau s'avance vers lui et lui tient ce langage : « Vous êtes un gouvernement de mouchards. Secrètement deux députés de la majorité vous le sont chez moi. Combes en fut aussitôt informé ; il manda les députés et leur apprit qu'il connaissait leur visite. Encore une fois, vous êtes un gouvernement de mouchards. Vous n'avez qu'à partir. »

M. Vallé resta interloqué. L'incident avait intrigué de nombreux sénateurs.

Il est très compatible.

L'excommunication de M. Doumer

Dans sa réunion d'hier, sous la présidence de M. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Considérant que M. Paul Doumer s'est exclu lui-même si solennellement du parti républicain radical et radical-socialiste, en acceptant d'être le candidat de la droite et des ennemis du citoyen Henri Brisson, le vaillant et fidèle républicain, dont toute la vie politique fut faite d'honneur, de courage et de loyauté ;

Prend acte de sa décision, adresse au citoyen Henri Brisson l'expression de sa plus vive sympathie et de sa reconnaissance pour ses nombreux services, et passe à l'ordre du jour.

AU PALAIS-BOURBON

M. Paul Doumer, président de la Chambre des députés, a choisi comme chef de cabinet M. Emmanuel Rousseau, maître des requêtes au Conseil d'Etat et fils de l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Juhe sera le chef du secrétariat particulier.

Pour la succession du colonel Barrail au poste de commandant militaire du Palais-Bourbon, [illegible]

LES FICHES DE LA DÉLATION

La publication du dossier Trenier en pourquoi aujourd'hui [illegible] contre le colonel de Labrousse. Il est inutile de donner de nouveau le fac-simile indigeste ; il suffira d'en citer quelques extraits. Il débute ainsi :

Mémoire de renseignements

Très confidentiel

Le colonel de Labrousse est un ancien de Dieu-Ordre, que jusqu'ici les Jésuites dont il allait chercher les ordres tous les jours à la rue des Postes, avant leur dispersion deux par [illegible] ? [illegible]

Il ne [illegible] les officiers républicains, surtout le capitaine S.... qui lui a été signalé comme franc-maçon et dreyfusard.

Et le délateur de conclure sur le colonel de Labrousse :

Ce serait donc une véritable mesure de sécurité intérieure que de [illegible] un régiment où il y aurait plus d'officiers républicains, ou qui cesse le dire, et de mettre [illegible] à sa place, un homme moins dévoué aux Reversés, Pérou, [illegible] dévoué aux institutions républicaines, et qui le prouve par des actes [illegible] et [illegible] par les Ligues républicaines et [illegible] par le Capitaine S.

Ah ! le brave homme que ce Trenier !

AUTOUR DE LA DÉLATION

Quelques lettres

M. Dubois-Fresney, sénateur de la Mayenne, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

J'ai adressé, il y a déjà plusieurs jours, à M. Rouvier, président, ma protestation contre le maintien du délateur dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Jusqu'ici, mes noms ne figure pas sur la liste des mécontentes. Publiée dans les journaux, et, aujourd'hui, un entretien m'apprend que les noms des signataires, pourvus d'un mandat politique, sont systématiquement écartés.

Je ne puis me résigner cependant à laisser passer la magnifique protestation à laquelle nous associons, sans y associer le nom qui m'a été légué par toute une lignée d'ancêtres et loyaux serviteurs de la Presse qui collaborèrent parmi les dignitaires de notre Ordre national.

Moi-même, qui ai reçu ma modeste croix de chevalier des mains de Chanzy, en 1870, dois mon cœur honorable à la pensée de la promiscuité repugnante que m'impposerait le maintien des délateurs et nombre des législateurs.

Je protestie donc comme un état de chosses qui n'a que trop duré, et, en vous remerciant, Monsieur le rédacteur en chef, de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ma protestation, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Citons encore cette lettre de M. Dumont, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur :

Monsieur le directeur de la Croix,

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'inscrire sur la liste des légionnaires qui demandent la radiation des mouchards.

Il me serait impossible de tendre la main à ceux qui ont perdu tout sentiment de dignité morale.

M. Bert, maire de Saint-Fleur, et M. Daude, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, viennent d'adresser au général Février l'adhésion suivante :

Les soussignés, Bert, industriel, maire de Saint-Fleur, Daude, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, vous adressent l'hommage de leur respectueuse admiration pour la campagne patriotique dont vous avez pris l'initiative. Ils adhèrent avec d'autant plus d'empressement à cette campagne, qu'ils sont persuadés que les pratiques [illegible] dans l'armée ne peuvent qu'amoindrir la discipline et l'indépendance de la nation en cas de conflit armé.

Il importe donc de réagir et de poursuivre énergiquement sans relâche la radiation des [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]